Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-03_2_01_26_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 29 janvier 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 février à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Paul CHAUVIN, Maire**.

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, MICHELET Guy, LUTZ Hélène, CHORIN Aurélia, LEBRUN Kévin, GALLO-BELLEIN Dominique, Adjoints, WERNER Elisabeth, LERAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, DONNET Alain, PANDOLFO Chantal, ROUSSEAU Gilles, LECH'VIEN Catherine, NAFFRECHOUX Yannick, COLLIN Yannick, MEUNIER Myriam, , LAGOUTTE Jean-Yves, MACHET Bernadette, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, LARUPT Erwann, QUERRE Sophie, LEGER Michel, ESCANDE Bernard, Conseillers Municipaux.

Absents et représentés : TREUSSARD Jean-Michel (pouvoir à MEUNIER Myriam), SEGUR Aude (pouvoir à LUTZ Hélène), VIDEMENT Sylvie (pouvoir à LEGER Michel)

Absent : BEZELY Olivier, BOUE Jean-François

Secrétaire de séance : GALLO-BELLEIN Dominique

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**28**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 03-2-1-01-2026-CM : BP 2026 des budgets annexes

Vu le débat d'orientations budgétaires présenté en Conseil Municipal du 17 décembre 2025, et le rapport d'orientations budgétaires 2026 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 23 janvier 2026 ;

Vu le rapport de présentation des budgets annexé à la présente délibération ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu l'instruction codificatrice M4, mise à jour au 1er janvier 2026, ouvrant la possibilité pour l'ordonnateur, si l'assemblée délibérante l'en autorise, à réaliser des virements de crédits entre chapitres, dans une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2026 du camping, qui s'équilibre en dépenses / recettes à hauteur de 358 200€ pour la section de fonctionnement et de 193 600€ pour la section d'investissement, tel qu'annexé à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260204-03_2_01_26_CM-DE

DÉLÈGUE au Maire pour l'exercice 2026, conformément au référentiel M4 (modifié au 1er janvier 2026), la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section) pour le budget annexe camping :

- Section de fonctionnement : 19 000€ (soit 7.3% des dépenses réelles)
- Section d'investissement : 10 000€ (soit 7.4% des dépenses réelles)

APPROUVE le budget primitif 2026 du cinéma, qui s'équilibre en dépenses / recettes à hauteur de 96 300€ pour la section de fonctionnement et de 11 500€ pour la section d'investissement, tel qu'annexé à la présente délibération

DÉLÈGUE au Maire pour l'exercice 2026, conformément au référentiel M4 (modifié au 1er janvier 2026), la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section) pour le budget annexe Cinéma :

- Section de fonctionnement : 7 000€ (soit 7.3% des dépenses réelles)
- Section d'investissement : 840€ (soit 7.5% des dépenses réelles)

APPROUVE le budget primitif 2026 Espace France Services, qui s'équilibre en dépenses / recettes à hauteur de 147 600€ pour la section de fonctionnement et de 14 300€ pour la section d'investissement, tel qu'annexé à la présente délibération

DÉLÈGUE au Maire pour l'exercice 2026, conformément au référentiel M57, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (fixées par le code à 7.5% maximum des dépenses réelles de chaque section) pour le budget annexe Espace France Services :

- Section de fonctionnement : 10 000€ (soit 7.1% des dépenses réelles)
- Section d'investissement : 800€ (soit 7.2% des dépenses réelles)

Le Maire
Paul CHAUVIN



PJ N°1A – 1B – 1C : budgets primitifs 2026 et rapport de présentation